

Accueillir chez soi est un acte solidaire qui peut apporter beaucoup en retour. Être accueilli est une opportunité dans un parcours de vie.

HÉBERGEUR

- Son rôle est d'offrir un toit, une pause, un lieu de répit pour une durée déterminée qui ne devrait pas excéder un mois et demi.
- Il n'est pas tenu de fournir les repas, ni de s'occuper des démarches.
- Il peut joindre tout au long du séjour le correspondant hébergement.

PERSONNE HÉBERGÉE

- S'adapte aux règles de vie de la maison, entretient et aère son espace, et est très vigilant sur les gestes à adopter pour les économies de chauffage.
- Ne reçoit personne dans la maison qui l'héberge.
- Fait ses prières (s'il y a lieu) dans sa chambre ; réalise ses appels téléphoniques surtout le soir, avec discrétion et coupe son téléphone pendant les repas.
- Prévient ses hébergeurs de ses absences ou rentrées tardives.
- S'engage à rester actif, et à faire toutes les démarches nécessaires à sa prise en charge par les pouvoirs publics.
- Doit avertir son accompagnateur référent, ou le correspondant hébergement de toute évolution de sa situation (dédoublinage, arrêté de transfert, passage à l'Ofpra ou Cnda, résultats obtenus, OQTF)
- Doit utiliser son ADA (Aide au Demandeur d'Asile) et ne pas demander de contribution financière à l'hébergeur.

- S'engage à se présenter au moins tous les 10 jours à France Terre d'asile, (pour demander sa place en Centre de demandeur d'asile, et prendre l'hébergement en CADA qui pourrait lui être proposé, et s'y rendre dans les délais convenus) pour demander, si Dublin, une place en HUDA (Hébergement d'urgence pour demandeur d'asile) et à s'y rendre dans les délais convenus.
- Pourra être contacté pour toute question concernant le séjour et s'informer du bon déroulement du séjour
- Pourra dans la mesure du possible aider aux démarches, s'il n'y a pas d'accompagnateur référent attribué
- Prépare et assure le départ de l'accueilli dans les délais prévus
- Procède à un bilan avec la famille ou la communauté d'accueil

La durée totale de l'hébergement dans le dispositif Welcome est de trois mois pouvant être renouvelée une fois. Pendant ces quelques mois d'accueil, la personne accueillie doit se mobiliser pour trouver une autre solution pour se loger par la suite (CADA, HUDA, réseau de connaissances, sous-location ou co-location, mise à l'abri EPHETA ou Carrefour des solidarités à demander 15 jours avant la fin de son dernier séjour).

La mise en route d'un accueil engage ensemble la personne correspondante hébergement pour Welcome, l'accueillant-e et l'accueilli-e.

Date d'entrée :

Date de sortie :

Fait à : , le :

Les accueillant-e-s Welcome : L'accueilli-e : Le-La- correspondant-e :

Coordonnées de l'accompagnateur-référent, si attribué :